



**CoP18 de la CITES –**

# **Un bilan positif pour les éléphants d'Afrique**



**ADAM CRUISE**  
Journaliste & auteur

**Pour la première fois depuis longtemps, les éléphants d’Afrique aperçoivent une lueur d’espoir au bout d’un très long tunnel. La 18<sup>ème</sup> Conférence des Parties (CoP18) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) a, enfin, pris des mesures pour endiguer l’épidémie de braconnage pour l’ivoire, et éviter l’extinction de cette espèce. Si la CoP18 n’a pas osé aller jusqu’au bout et accorder à tous les éléphants la plus haute protection en droit international, elle a pris des mesures fermes dans cette direction. La Fondation Franz Weber (FFW), observatrice au sein de la CITES depuis 1989, était présente à la CoP18, à Genève, ce mois d’août 2019, et a œuvré pour obtenir ces excellents résultats.**

### **RESTRICTION DU COMMERCE D’ÉLÉPHANTS VIVANTS POUR LES ZOOS ET LES CIRQUES**

La plus grande victoire pour les éléphants à la CoP18 est sans doute la décision de mettre fin à la pratique barbare de capturer des éléphanteaux dans la nature pour les envoyer vers des zoos et des cirques à l’autre bout du monde.

Le 27 août 2019, les Parties à la CITES ont décidé de restreindre les exportations d’éléphants d’Afrique sauvages aux seuls programmes de conservation dans leur habitat naturel, sauf dans des «circonstances exceptionnelles» ou des «situations d’urgence» et s’il est dé-

montré que cela servira à la conservation de l’espèce en Afrique.

Cette décision historique est le fruit d’une proposition de la Coalition pour l’éléphant d’Afrique (CEA), une alliance d’une trentaine de pays africains dont la FFW est partenaire. L’Union européenne (UE), avait initialement l’intention de rejeter cette proposition, mais n’était pas prête lorsque le vote a eu lieu. Mise sous pression par l’opinion publique, l’UE a été contrainte de s’asseoir à la table des négociations et de trouver un compromis avec la CEA – la décision adoptée par la CoP18 en est le résultat. Quant à la Suisse, elle voulait

également enterrer la proposition de la CEA, mais s’est finalement alignée à la position de l’UE.

La Fondation Franz Weber a pu influencer sur le débat en fournissant aux Parties des informations précises sur les souffrances qu’endurent les éléphants d’Afrique lorsqu’ils sont enlevés à leurs familles et envoyés, seuls, dans des zoos sur d’autres continents. Plus de 100 bébés éléphants ont subi ce triste sort, ces dernières années, provenant principalement du Zimbabwe.

*«Cette restriction du commerce des éléphants vivants est l’une des décisions*

les plus importantes de toute l'histoire de la CITES, et c'est un immense pas en avant pour la protection des éléphants. C'est la première fois que les États-membres de la CITES sont allés au-delà de simples critères statistiques et ont examiné le bien-être social et psychologiques des éléphants», se réjouit Vera Weber, Présidente de la Fondation Franz Weber.



Session plénière de la CoP18, à Genève – 1700 personnes.

Plus de 30 éléphanteaux sont actuellement détenus au Zimbabwe et attendent leur départ vers des zoos des États-Unis et de Chine. Ils ont été capturés et arrachés à leurs familles il y a plus d'une année. «Il est important de comprendre que ces éléphanteaux sont traumatisés par la séparation avec leurs groupes familiaux», explique Vera Weber. «Nous ne pouvons pas leur faire subir davantage de souffrances et d'abus. Le processus de transit est très stressant et leur vie dans un zoo serait triste et solitaires. La nouvelle décision de la CITES est déjà en vigueur, mais il est possible que ces éléphants soient tout de même expédiés en utilisant l'exception des «circonstances exceptionnelles» de manière abusive.

Pourtant, il existe plusieurs solutions pour réhabiliter ou libérer ces éléphants au Zimbabwe. Karen Trendler, responsable de la division «Commerce

d'espèces et trafic» auprès de la NSPCA (National Council of Societies for the Prevention of Cruelty to Animals), une organisation locale qui veille à ce que les lois de protection des espèces soient respectées en Afrique du Sud et au Zimbabwe, indique qu'il existe de nombreux programmes en Afrique australe qui ont précisément pour but de réintroduire des éléphants dans la nature. Certains éléphants ont même pu être libérés après avoir vécu durant plus de huit ans en captivité!

La FFW restera vigilante pour s'assurer que ces éléphants puissent connaître une vie meilleure que celle pour laquelle ils sont actuellement destinés – il faut éviter à tout prix qu'ils soient exportés hors d'Afrique, dans des sordides zoos ou des cirques.

### STOCKS D'IVOIRE MIEUX CONTRÔLÉS ET RESTRICTION DES MARCHÉS NATIONAUX D'IVOIRE

Les délégués se sont également penchés sur deux problématiques importantes concernant les éléphants d'Afrique – la gestion des stocks d'ivoire et la fermeture des marchés nationaux.

Dans ce cadre, les États-membres de la CEA ont souligné l'importance d'obtenir des lignes directrices claires concernant la gestion des stocks officiels d'ivoire ainsi que des informations régulières sur la taille des stocks de chaque pays. En effet, ce n'est qu'en sachant précisément combien d'ivoire est détenu par les autorités de chaque État, et l'évolution des stocks au fil des années, que l'on peut parvenir à identifier où et comment de l'ivoire



— La Coalition pour l'Éléphant d'Afrique (CEA) à la CoP18 et son partenaire principal, la FFW.

stocké est écoulé sur le marché noir. Sans données à jour, il est extrêmement compliqué de déterminer la provenance de l'ivoire saisi, les routes commerciales empruntées, et comment lutter contre le commerce illégal.

La CoP18, sensible aux arguments de la CEA et aux difficultés auxquelles les pays d'Afrique font face, a exigé que des rapports réguliers soient désormais établis par le Secrétariat de la CITES sur la taille des stocks et les mouvements d'ivoire. Il s'agit d'une mesure très positive pour la protection des éléphants, qui tombent chaque année par milliers sous les coups des braconniers.

Les représentants des pays membres de la CITES ont également abordé l'épineuse question de la fermeture des marchés intérieurs

d'ivoire, en particulier les deux plus gros marchés restants – le Japon et l'UE. Les marchés nationaux d'ivoire «légaux» ont une influence directe sur le braconnage et le commerce illégal d'ivoire. Les Parties à la CITES ont mis la pression sur les pays qui autorisent encore les ventes d'ivoire à l'intérieur de leurs frontières afin qu'ils ferment ces marchés une fois pour toutes, et rapidement.

Face à cette pression, l'UE a annoncé qu'elle restreindrait davantage son marché d'ivoire. Singapour et l'Australie ont, quant à eux, indiqué qu'ils comptaient fermer complètement leurs marchés nationaux, et la plus grande entreprise de vente aux enchères en ligne du Japon, Yahoo, a annoncé qu'elle ne permettrait plus des ventes d'ivoire par internet.

### DES PAS EN AVANT, MAIS PAS DE PROTECTION ABSOLUE

Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kenya, le Libéria, le Niger, le Nigeria, le Soudan, la République arabe syrienne et le Togo, soutenus par la CEA, ont présenté à la CoP18 une proposition d'inscrire tous les éléphants d'Afrique à l'Annexe I CITES – ce qui aurait pour effet de mettre définitivement un terme à tout commerce international de l'ivoire ou d'autres parties d'éléphants.

Les éléphants du Botswana, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe sont actuellement inscrits à l'Annexe II CITES, qui offre une protection moindre aux espèces que l'Annexe I. Ces pays ont pu vendre une partie de leurs stocks d'ivoire par le passé, engendrant de funestes conséquences pour les éléphants. Suite à ces ventes (en

1999 et 2008) de plus de 150 tonnes d'ivoire au Japon et à la Chine, l'Afrique a perdu un tiers de toute sa population d'éléphants en raison du braconnage pour l'ivoire.

Cette leçon de l'histoire ne semble pas avoir suffi. Lors de l'examen de la demande d'inscription à l'Annexe I par la CoP18, l'Afrique du Sud s'est dite «offensée» et a estimé qu'il était «incompréhensible» que certains pays africains aient pu présenter une telle proposition. A l'instar d'autres pays d'Afrique australe, l'Afrique du Sud a tenté d'obtenir la réouverture du commerce de l'ivoire et la possibilité de vendre les stocks étatiques d'ivoire, propositions balayées par les autres Parties à la CITES. La Zambie demandait, quant à elle, de transférer sa population d'éléphants de l'Annexe I à l'Annexe II, proposition également fermement rejetée.

## PROPOSITION D'INSCRIPTION À L'ANNEXE I – LA FOURBE UE ET UN PRÉSIDENT TOTALEMENT INCAPABLE ET PARTIAL

L'UE a finalement soutenu la restriction du commerce des éléphants vivants, mais elle a rejeté la proposition décisive demandant l'inscription de l'espèce à l'Annexe I. L'UE s'est ainsi soumise à la pression des pays d'Afrique australe, en indiquant que les pays de l'aire de répartition de l'espèce seraient opposés à une protection accrue. Cette déclaration est un détournement crasse de la vérité, puisque la proposition en question a été soumise par une alliance d'États repré-

sentant 70% de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique.

Par ailleurs, le Président du Comité de la CoP18 qui devait se pencher sur cette proposition n'a pas fait preuve de l'impartialité que l'on attendait de lui, donnant systématiquement et très longuement la parole aux pays d'Afrique australe. Ces derniers ont disposé de plus de 2h30 pour discuter des propositions de réouverture du commerce,

alors que la proposition qui demandait la protection totale de l'éléphant a été traitée en fin de journée, à la va vite, en à peine 20 minutes.

«Il est consternant que les États-membres de la CITES n'aient pas accordé à la question de la survie des éléphants d'Afrique l'importance qu'elle méritait», s'indigne Anna Zangger, avocate, membre de l'équipe juridique de la FFW à la CITES.

Le Ministre de l'environnement et du tourisme du Botswana, Kitso Mokaila, furieux, est allé jusqu'à déclarer que la proposition de la CEA serait «ridicule et inconcevable». Mokaila et ses homologues d'Afrique australe s'en sont pris de manière répétée aux autres pays africains pour leur «mauvaise gestion et conservation», et pour oser demander l'octroi de la plus haute protection internationale à une espèce menacée. Mokaila a ouvertement menacé les autres Parties afin

qu'elles ne soutiennent pas cette proposition.

Le résultat des votes sur l'avenir des éléphants est, en définitive, mitigé. Bien que les propositions demandant la réouverture du commerce international de l'ivoire aient été largement rejetées, les Parties à la CITES n'ont pas osé prendre la décision nécessaire pour protéger les éléphants de manière absolue. Ils n'ont pas accepté de tous les inscrire à l'Annexe I CITES.

*«Il est bien connu que les éléphants d'Afrique connaissent une crise: près de 20'000 individus sont tués chaque jour pour leur ivoire»,* explique le Dr. Keith Lindsay, biologiste spécialiste des éléphants, expert de la FFW durant la CoP18. *«En moyenne, près de 55 éléphants sont braconnés, chaque jour, en Afrique – presque un éléphant toutes les 26 minutes. Si la tendance actuelle se poursuit, les éléphants pourraient disparaître de la nature d'ici dix ans. Les éléphants d'Afrique*

*ont désespérément besoin d'une protection absolue par le droit international».*

Malgré le fait que la proposition d'inscription de tous les éléphants d'Afrique à l'Annexe I CITES ait été rejetée de justesse par la CoP18, le bilan de cette Conférence est positif pour les éléphants: des mesures plus strictes concernant les stocks d'ivoire et les marchés nationaux d'ivoire ont été prises, et les Parties ont décidé de restreindre très fortement

## LA CITES ET LES POISSONS MARINS D'ORNEMENT

Les poissons marins d'ornement sont surtout capturés pour les aquariums privés et publics. Le secteur a connu une forte croissance depuis vingt ans. Aujourd'hui, près de 2300 espèces sont disponibles dans le commerce et chaque année, près de 40 millions de poissons coralliens sont vendus. Ce chiffre ne tient cependant pas compte de tous ceux qui sont morts avant d'arriver dans un aquarium, leur destination finale. Comme par ailleurs les poissons coralliens ne se reproduisent presque pas en captivité, la plupart viennent directement de leur milieu naturel.

À l'heure actuelle, seul un petit nombre d'études tente de quantifier ce commerce mondial. Elles attestent que les poissons sont surtout vendus aux USA, en Europe et au Japon. On ne dispose cependant de presque aucune donnée en ce qui concerne l'Afrique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. En effet, lorsque les espèces ne sont pas inscrites aux annexes de la convention CITES, les ventes ne font l'objet d'aucun relevé. Il n'existe donc aucune réglementation pour la quasi-totalité des poissons coral-

liens, à l'exception de tous les hippocampes, du poisson-ange doré et du napoléon dont le commerce est contrôlé par la CITES.

L'Union internationale pour la conservation de la nature UICN qui établit la liste rouge des espèces menacées n'a toujours pas évalué la moitié des poissons coralliens connus à ce jour. On en sait trop peu sur leur biologie ou leurs effectifs. Or, ils pourraient disparaître avant d'avoir été recensés.

C'est pour toutes ces raisons et en s'ap-

puyant pour l'essentiel sur le travail de recherche de notre biologiste marine, le Dr Monica V. Biondo, que la Suisse, l'Union européenne et les USA ont déposé une requête à la CoP18 de la CITES afin d'y voir plus clair dans le commerce des poissons marins d'ornement pour la prochaine conférence en 2022. Nous nous réjouissons que la communauté internationale reconnaisse enfin l'urgence de la situation de ces espèces et ait approuvé la requête – malgré l'opposition véhémente des marchands d'animaux et de l'industrie des aquariums.



le commerce d'éléphants vivants. Toutes les propositions de vendre de l'ivoire, de rouvrir le commerce ou d'affaiblir la protection des éléphants ont, pour leur part, été fortement rejetées.

Au terme de la Conférence à Genève, Vera Weber reste prudente «*Même si les résultats obtenus à la CoP18 sont positifs, la Fondation Franz Weber va continuer à soutenir activement toute proposition allant dans le sens d'une pro-*

*tection absolue, et tout particulièrement l'inscription de tous les éléphants à l'Annexe I CITES, comme elle le fait depuis trente ans*».

La prochaine Conférence des Parties à la CITES

(CoP19) aura lieu au Costa Rica, dans trois ans. La FFW espère que, d'ici là, le monde aura compris que les éléphants doivent être protégés de toute urgence – sinon, cela pourrait bien signifier leur extinction.

# Le lobbying – qu'est-ce que c'est?



**ANNA ZANGGER**

avocate

Le lobbying, tout le monde en a déjà entendu parler. En Suisse, le «lobby pharmaceutique», le «lobby de la chasse», le «lobby des assurances», font souvent parler d'eux sous la coupole fédérale. Cette pratique semble effectivement courante, mais demeure très vague et quelque peu mystérieuse pour la plupart d'entre nous.

Qu'est-ce que le lobbying, au fond? Selon le dictionnaire Larousse, le «lobby» est un groupe de pression – le «lobbying» est donc l'action d'exercer des pressions sur différentes personnes, généralement des politiciens ou des représentants de pays, pour obtenir l'adoption de lois, de décisions, de mesures et de résultats précis.

Concrètement, qu'est-ce que cela implique? Les moyens sont très divers, et l'éthique qui les accompagne varie tout autant. Les méthodes les plus courantes consistent, tout simplement, en fournir des informations scientifiques, politiques et stratégiques, des données

récoltées sur le terrain, etc. aux politiciens ou représentants étatiques, afin qu'ils agissent en accord avec ces informations. Ces informations peuvent par exemple prendre la forme de mémos, de lettres, de rapports, d'études, etc.

Parfois, le lobbying implique tout simplement de faciliter des rencontres entre certaines personnes – des politiciens de différents partis, des représentants de plusieurs Etats, etc. Alors, il s'agit de faire en sorte que ces personnes-clés puissent physiquement se rencontrer, en organisant le lieu de réunion, en aidant les participants à organiser leur voyage, etc., pour discuter de certains thèmes et ainsi coordonner leur action.

Il est vrai que, la notion de «lobby» a parfois une connotation négative – quelle est la limite, en effet, entre la simple information, une sorte de poussée dans la bonne direction, et la pression, voire la corruption? Il n'est pas rare, en politique, d'entendre des histoires d'achats de votes, de grosses sommes d'argent échangées discrètement et autres pots-de-vin.

Bien évidemment, la Fondation Franz Weber se place du côté de la transparence et de l'éthique. Le lobbying qu'elle exerce vise, avant tout, à informer les différentes parties intéressées, à fournir des rapports, des enquêtes et des études détaillées sur les sujets qu'elle traite – que ce soit la protection de la nature, du paysage ou des animaux.

C'est précisément ce qu'elle fait dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et tout particulièrement lors de la dernière Conférence des Parties à la CITES (CoP18). Entourée de biologistes spécialistes d'éléphants ou du commerce des poissons marins d'ornement, de juristes aguerris et de conseillers en matière politique, la FFW a pu donner aux délégués des pays membres de la CITES, au moment opportun, les informations et conseils nécessaires aux prises de décision. Son travail a abouti à de belles victoires pour la protection des espèces.